

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 143

**Objet : Participation au financement des sorties et séjours de découverte nature en 2023-2024 pour les élèves des écoles des communes de Cœur de Flandre**

**Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (63) :**

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (13) :**

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHIE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**

**Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

### DELIBERATION 2023 143

**Objet : Participation au financement des sorties et séjours de découverte nature en 2023-2024 pour les élèves des écoles des communes de Cœur de Flandre**

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de Communes de Flandre Intérieure participe au financement de séjours de découverte nature pour les élèves des écoles du territoire de la CCFI.

Depuis la fin du dispositif « Chèque immersion nature » porté par la Région Hauts-de-France et pour lequel la CCFI intervenait en complément, la CCFI a souhaité maintenir un dispositif de soutien pour les écoles du territoire de la CCFI,

Les modalités de mise en œuvre pour les séjours découvertes nature sont les suivantes :

- dépôt par les enseignants, auprès de la CCFI, d'un dossier de demande de participation à un séjour découverte nature comprenant :
  - un courrier de demande de subvention,
  - un état prévisionnel des dépenses et recettes,
  - le programme précis de déroulé du séjour,
- les structures doivent se trouver en Hauts-de-France,
- le séjour doit contenir au moins 50% du temps d'activité (hors vie quotidienne) en lien avec des animations nature et biodiversité sauvage (découverte des écosystèmes, faune/flore de milieux naturels, rallyes nature, zoos...). Une commission spécifique déterminera si le dossier est accepté,
- versement par la CCFI de la participation pour un séjour minimum de 2 jours et maximum de 5 jours, à l'établissement scolaire, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'un des séjours retenus. Ce versement se fera dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe,

Les modalités de mise en œuvre pour les activités nature sont les suivantes :

- dépôt par les enseignants, auprès de la CCFI d'un dossier de demande de participation à une activité nature comprenant :
  - un courrier de demande de subvention,
  - un état prévisionnel des dépenses et recettes,
  - le programme précis de déroulé de l'activité,
- les structures/associations/ lieux de découverte doivent se situer sur la CCFI,
- l'activité doit être exclusivement réalisée en extérieur dans un milieu naturel de la CCFI (Forêt de Nieppe, Parc du Mont Noir...) ou site à proximité de l'école (découverte de la haie, de la mare...) par une structure d'éducation à l'environnement,
- versement par la CCFI de la participation pour une activité de minimum 3h, à l'établissement scolaire, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'activité. Ce versement se fera dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe (bus et coût de l'activité),

Afin d'adapter le dispositif aux années scolaires, il est envisagé d'arrêter le dispositif pour septembre 2023 à juillet 2024. L'enveloppe de crédits disponibles pour l'année scolaire sera de 30 000 €.

#### **Il vous est proposé :**

- d'accepter et de maintenir le principe de la participation de l'intercommunalité au financement de classes de découverte nature sur l'année scolaire 2023/2024 pour les élèves des écoles publiques et privées des communes de Cœur de Flandre,
- de fixer la participation concernant les séjours découvertes pour l'année scolaire 2023/2024 à hauteur de 400 € pour 2 jours (uniquement pour les niveaux des classes de maternelle et des

classes préparatoires ou les classes multi-niveaux comprenant des niveaux de la maternelle ou du CP), 600 € pour 3 jours, 800 € pour 4 jours et 1 000 € pour 5 jours par classe et quel que soit le nombre d'élèves, dans la limite d'une enveloppe de 30 000 €,

- de fixer la participation concernant les sorties découvertes pour l'année scolaire 2023/2024 à hauteur de 50 € par classe et par sortie dans la limite de 80% des frais réels (réservée à une sortie par an, par classe et maximum 3 classes par école et par an),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

**Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance



Marjorie VANDENBERGHE

Le Président.



Valentin BELLEVAD